Recommandations de dépistage des troubles visuels chez l'enfant

JUIN 2022

Rédigé par Emmanuel BUI QUOC, Claude SPEEG-SCHATZ & François AUDREN

Association Francophone de Strabologie et d'Ophtalmologie Pédiatrique Société Française d'Ophtalmologie

POINTS FORTS

Le calendrier de détection et de dépistage des troubles visuels chez l'enfant dépend de l'âge, de signes d'appel éventuels, de facteurs de risque propres à l'enfant, personnels ou familiaux.

Ces recommandations ont été proposées en 2020 par l'AFSOP (Association Francophone de Strabologie et d'Ophtalmologie Pédiatrique), publiés en 2021 [Lequeux L, Thouvenin D, Couret C, Audren F, Costet C, Dureau P, Leruez S, Defoordt-Dhellemmes S, Daien V, Espinasse Berrod MA, Arsene S, Lebranchu P, Denis D, Bui-Quoc E, Speeg-Schatz C; Le dépistage visuel chez l'enfant : les recommandations de l'Association Francophone de Strabologie et d'Ophtalmologie Pédiatrique (AFSOP)J Fr Ophtalmol. 2021;44(2):244-251. doi: 10.1016/j.jfo.2020.07.005], et rappelés dans le Rapport de la HAS (Haute Autorité de santé) en 2022 : Actualisation du contenu des examens de santé de l'enfant, messages et outils de prévention du carnet de santé en vue de sa dématérialisation [https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1203] .

- 1. En cas de **signe d'appel** (à tout âge) détecté par les parents, ou un professionnel de santé = un **examen ophtalmologique est requis dans un court délai**; exemples = mouvement anormal des yeux, <u>vrai</u> strabisme (\neq « suspicion de strabisme »), aspect anormal des yeux, leucocorie etc.)
- 2. Dans la population à risque de pathologie « organique » précoce (exemples = infection maternelle, prématurité < 31 SA, Antécédents familiaux de maladies oculaires potentiellement héréditaires et congénitales etc.), un examen ophtalmologique d'emblée, rapidement dans le 1er mois de vie est requis = il s'agit d'une détection médicale par l'ophtalmologiste
- 3. Dans la **population à risque de pathologie fonctionnelle** (exemples = prématurité < 37 SA, antécédents familiaux de strabisme/amblyopie/amétropie forte précoce, etc.), un examen ophtalmologique anatomique et réfractifs sous cycloplégie entre 12 et 15 mois est requis = **il s'agit d'une détection médicale par l'ophtalmologiste**

- 4. Dans la **population générale** (sans facteur de risque ni signes d'appels)
- ➤ Examen visuel systématique durant la 4e année (entre 3 et 4 ans), par un professionnel de santé non spécialisé (exemple = orthoptiste), associant 3 tests :
- 1/ mesure de l'acuité visuelle ; la mesure doit être faite avec les « LEA SYMBOLS »
- 2/ test à l'écran
- 3/ réfraction non mydriatique réalisé avec un réfractomètre spécifique (photoréfracteur binoculaire à distance);

Il s'agit d'un réel <u>examen de dépistage</u> ; si le dépistage est positif, un examen spécialisé par un ophtalmologiste est requis, avec nécessité d'examen anatomique des yeux et réfraction sous cycloplégie.

Les critères de positivité du dépistage sont :

- o **Acuité visuelle** < 5/10 des deux yeux, et/ou plus d'1 ligne d'écart interoculaire entre l'acuité visuelle d'un œil et de l'autre
- o **Test de l'écran** : tout mouvement de refixation est anormal (on tolère une exophorie minime de près = X' < 6 Dioptries Prismatiques)
- o **Réfraction non mydriatique** ; les seuils de réfractions entre 3 et 4 ans qui requièrent une réfraction sous cycloplégie sont :
- ■Sphère ou équivalent sphérique < -3D ou > +2.5D
- -Astigmatisme > 1.5D
- Anisométropie > 1D
- ➤ NB : le délai souhaitable d'examen ophtalmologique en cas de dépistage positif diffère selon la présence ou pas d'une différence d'acuité visuelle entre les deux yeux :
 - 1 mois en cas d'amblyopie
 - 3 mois maximum en l'absence d'amblyopie